

Appel à candidatures

Election du président de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu l'article L712-2 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration et notamment son article 16 ;

I. Conditions nécessaires pour être candidat

Le président de l'université est choisi parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité.

II. Incompatibilités et durée du mandat

Les fonctions de président sont incompatibles avec celles de membre élu du conseil académique, de directeur de composante, d'école ou d'institut ou de toute autre structure interne de l'université, avec celles de dirigeant exécutif de tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l'une de ses composantes ou structures internes et avec celles de président d'une fondation universitaire ou partenariale de l'UVSQ.

Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du Conseil d'administration. Il est renouvelable une fois.

III. Modalités de l'élection

L'élection du président de l'UVSQ aura lieu le lundi 02 décembre 2024 lors de la séance du conseil d'administration à laquelle sont convoqués les 36 membres le composant.

Le président est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

Si au troisième tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des membres du conseil d'administration, celui-ci peut être convoqué à nouveau dans un délai minimum de sept jours et dans un délai maximum de trois semaines, à la demande de la majorité des membres présents ou représentés.

Le renvoi est automatique après cinq tours de scrutin. L'élection s'organise alors dans les mêmes conditions que celles énoncées précédemment : convocation du conseil d'administration, dépôt des candidatures auprès de la directrice générale des services, scrutin.

IV. Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées à la directrice générale des services (aurelia.carre-de-lusancay@uvsq.fr) copie à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (daji@uvsq.fr) avant le mercredi 27 novembre 2024 à minuit.

Le président de l'UVSQ 25 NOV. 2024

Alain BUI

